

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 15 mars 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements

NOR : MENH1708112A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 15 mars 2017, est autorisée, au titre de l'année 2017, l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE).

Le nombre total de postes offerts est fixé à 85, répartis par académie de la manière suivante :

Aix-Marseille	2
Amiens	2
Besançon	1
Bordeaux	3
Clermont-Ferrand	2
Créteil	11
Dijon	5
Grenoble	5
Limoges	1
Lyon	6
Martinique	2
Nancy-Metz	3
Nantes	3
Nice	2
Orléans-Tours	2
Paris	10
Poitiers	4
Reims	2
Rennes	5
Strasbourg	3
Toulouse	4
Versailles	6

Mayotte	1
Total	85

La date de clôture des inscriptions fera l'objet d'un arrêté du recteur d'académie concerné.

Les candidats retirent et déposent leur dossier de candidature à l'agence locale du Pôle emploi dont relève leur lieu de domicile. Seuls les candidats dont le dossier aura été retenu par la commission de sélection seront convoqués pour entretien.